

Décès ou maladie d'un proche

Vous avez récemment vécu le décès ou reçu le diagnostic d'une maladie en phase terminale d'un proche

Mise en scène :

Avec la COVID et le récent décès d'un membre de ma famille, j'ai commencé à réfléchir à la nécessité de mettre en place des mesures au cas où il m'arrivait quelque chose. Je voulais m'assurer que ma famille et moi-même étions couverts, mais je ne connaissais pas vraiment mes besoins. J'en ai parlé à un de mes amis et il m'a dit que sa mère avait souscrit une assurance vie et que, au moment de son décès, il n'arrivait pas à croire à quel point cet argent lui avait été utile. Sa mère vivait à Vancouver, alors il a utilisé cet argent pour l'aider, lui et sa famille, à se rendre aux funérailles et à rester sur place pour mettre de l'ordre dans sa succession.

Résultat:

Compte tenu de ce qu'a vécu mon collègue, j'ai décidé de souscrire une assurance vie pour que mes proches puissent bénéficier d'un soutien financier. Mon employeur ne propose pas une assurance vie très étendue, j'ai donc fini par souscrire la couverture de base auprès de mon employeur ainsi qu'une couverture supplémentaire au titre d'une assurance individuelle.

Cette page présente un exemple d'événement marquant, destiné à vous mettre en contexte et à nourrir votre réflexion sur l'ajout d'une assurance à votre portefeuille. Le contenu de cette page ne doit pas être considéré comme une recommandation. Nous vous conseillons de toujours demander l'avis d'un conseiller en assurance autorisé avant de prendre d'importantes décisions en matière d'assurance. Les produits sont offerts en fonction de la disponibilité des régimes, les demandes sont soumises à examen et les demandes de règlement sont traitées sous réserve d'approbation et ne sont pas garanties.

Les produits et services de l'Assurance collective sont offerts par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. (Manuvie). Manuvie, le M stylisé et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

© La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers, 2023. Tous droits réservés. C. P. 2580, succ. B, Montréal (Québec) H3B 5C6.